

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

Volume 11 • Numéro 2 • Le 5 février 2020

Quelle quantité de fer le produit renferme-t-il?

Médicamentssécuritaires.ca a reçu la déclaration d'incident d'une consommatrice qui a failli absorber près de 10 fois la quantité de fer prescrite. Son médecin lui avait recommandé de prendre 300 milligrammes (mg) par jour. L'étiquette du supplément de fer indiquait une teneur en fer de « 35 mg »; la consommatrice a donc calculé qu'elle devrait prendre chaque jour 9 ou 10 comprimés.

Heureusement, la consommatrice a eu un doute à l'idée de prendre autant de comprimés de fer. Elle a donc appelé la pharmacie pour obtenir des précisions. Elle a appris que la mention 35 mg, figurant sur l'étiquette du produit, désignait la quantité de fer élémentaire. La dose recommandée de 300 mg faisait plutôt référence au sel de fer. Dans le produit prescrit à la consommatrice, 35 mg de fer élémentaire correspondait à 300 mg de sel de fer. Pour le médecin, la patiente ne devait prendre qu'un comprimé par jour.

Des étiquettes parfois déroutantes

L'étiquette indique la quantité de fer contenue dans chaque comprimé ou capsule. L'étiquette présente la quantité de fer seul (appelé « fer élémentaire ») ou la quantité de fer en combinaison avec un autre ingrédient (appelé « sel de fer »). Or, il faut savoir quel type de fer est inscrit sur l'étiquette, car cela détermine la quantité de produit à prendre. Trop de fer dans le corps peut être nocif pour la santé.

Santé Canada s'oriente vers l'utilisation d'un tableau d'information normalisé pour les produits de santé naturels, comme les suppléments de fer. Ce tableau fournira aux consommateurs des informations présentées dans un format particulier.



Le fer élémentaire est la quantité de fer que votre corps peut absorber.

Le dosage est présenté sous forme de fer élémentaire. Un comprimé de 300 mg de gluconate ferreux contient 35 mg de fer élémentaire.



Le sel de fer est du fer combiné à d'autres ingrédients. Le fumarate ferreux et le gluconate ferreux sont des exemples de sels de fer.

Le fumarate ferreux est un exemple de sel de fer. Le dosage est présenté comme suit : un comprimé de 300 mg de fumarate ferreux contient 100 mg de fer élémentaire.

Médicamentssécuritaires.ca donne les conseils suivants aux consommateurs :

- Demandez à votre médecin de vous indiquer par écrit le mode d'emploi du supplément de fer.
- Demandez à votre pharmacien de vous conseiller le produit le plus approprié à votre cas.
- Vérifiez les instructions (quantité, moment de la prise) auprès du pharmacien.
- Lisez d'autres conseils pour utiliser sécuritairement les produits à base de fer :

[Mise en garde concernant les suppléments de fer — Attention aux excès!](#)

(www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201003BulletinV1N1SupplementsDeFer.pdf)

Questionnaire destiné aux consommateurs sur le choix et l'achat de produits de santé naturels

Disponible du 3 au 28 février 2020

INTRODUCTION

L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada), en collaboration avec Santé Canada, cherche à obtenir de l'information pour mieux comprendre **l'expérience des consommateurs à l'égard du choix et de l'utilisation des produits d'autosoins, et en particulier des produits de santé naturels (PSN)**. Les PSN contiennent des ingrédients naturels qui doivent pouvoir être utilisés en toute sécurité sans ordonnance.

Nous souhaitons recueillir des informations sur les expériences des consommateurs à l'égard du choix et de l'achat des PSN et savoir si les consommateurs sont confrontés à des problèmes de sélection de produits, tels qu'un étiquetage ou un emballage confus, qui pourraient entraîner des conséquences négatives. Les informations recueillies contribueront à l'élaboration de politiques.

Un questionnaire sera disponible en ligne à compter du mois de février. ISMP Canada est responsable de l'administration du questionnaire au nom de Santé Canada.

PRÉCISIONS AU SUJET DU QUESTIONNAIRE

Un lien vers le questionnaire en ligne est disponible à partir de la page Web d'ISMP Canada (<https://www.ismp-canada.org/fr/index.html>) ou directement à <https://www.ismp-canada.org/fr/ProdSanteNat>.

Il faut prévoir environ 15 minutes pour remplir le questionnaire.

La confidentialité des renseignements sera maintenue. Aucune information personnellement identifiable ne sera demandée.

Veuillez transmettre ce message à vos amis et aux membres de votre famille. Cela nous aidera à recueillir davantage d'information.

Si vous représentez une association ou un organisme, veuillez transmettre cet avis à vos membres.

Les bulletins de Médicamentssécuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.